COMMUNE DE PRIMELIN

Plan des servitudes d'utilité publique

Annexe du PLU

Arrêt du PLU : DCM du 10 août 2020

Approbation du PLU : DCM du 10 décembre 2021

Echelle : 1:5000

AGAP Urbanisme & Paysage

Michel Le Tanguy Conseil en urbanisme aménagement environnement

Conseil en environnement

Légende

AC1 : Servitude de protection des Monuments Historiques classés ou inscrits

- Monument historique classé
- Monument historique inscrit

- Périmètre de protection - Monument historique classé
- Périmètre de protection - Monument historique inscrit

EL9 : Servitude de passage des piétons le long du littoral

- Servitude modifiée (SPPL)

PT2 : Servitude de protection des centres radio-électriques

- Zone spéciale de dégagement

T7 : Servitude à l'extérieur des zones de dégagement (totalité du territoire communal)

I4 : Servitude de protection des lignes électriques (non cartographié)

N